

Choisir les médicaments génériques, une autre façon d'agir sur les coûts de la santé



Plus de 60'000 d'entre vous reçoivent ce journal pour la première fois. C'est pour moi l'occasion de vous souhaiter la bienvenue chez Assura et de remercier tous nos assurés de leur fidélité!

Vous découvrirez notamment dans ce numéro un dossier portant sur les médicaments génériques. Si Assura encourage le recours à ces derniers, c'est parce qu'à efficacité égale, ils sont généralement moins chers que les médicaments originaux.

A ce titre, leur choix peut contribuer à maîtriser les coûts de la santé et, par conséquent, à limiter l'évolution de nos primes d'assurance-maladie.

En Suisse, cet impact positif du recours aux génériques se heurte cependant aujourd'hui à deux freins majeurs: une reconnaissance limitée de la part du consommateur et un prix, certes attractif, mais qui reste trop élevé.

En effet, la part des génériques dans le volume des médicaments vendus qui est de l'ordre de 80% en Allemagne ou en Grande-Bretagne atteint moins de 20% en Suisse. Quant au prix de ces médicaments, il est globalement deux fois plus élevé chez nous que dans la plupart des pays européens, comme le relève la huitième comparaison du prix des médicaments au sein de 10 pays européens publiée en avril 2017 par les faitières des assureurs et de l'industrie pharmaceutique, santésuisse et Interpharma.

Quand on sait que les médicaments représentent de l'ordre de 6 milliards de francs à charge de l'assurance obligatoire des soins, on mesure mieux l'impact de nos choix et notre responsabilité quant à une meilleure maîtrise des coûts.

Je vous souhaite une excellente lecture!

Ruedi Bodenmann, Directeur général

Savez-vous que...

...les acouphènes sont incurables?

Les personnes souffrant d'acouphènes entendent un bruit, ou son, constant qui en réalité n'existe pas. Ce dernier est le produit d'une tentative de compensation du cerveau lors de la mort des cellules nerveuses qui lui transmettent les sons.

La cause première des acouphènes est une exposition répétée à des niveaux sonores trop élevés. Les cils vibratiles de l'oreille interne sont peu à peu endommagés, puis finissent par mourir. Les dommages sont irréversibles.

Afin de prévenir les acouphènes, il faut donc protéger nos oreilles. Se tenir éloigné des sources de bruit, porter des bouchons d'oreilles lors d'un concert et écouter de la musique à un volume raisonnable sont autant de bons gestes à adopter afin de s'assurer un avenir silencieux.

Rejoignez-nous!



Contact

Tél: 0842 277 872
(0842 ASSURA)

Max. Fr. 0.08/min. pour le réseau fixe.
Tarifs mobile selon fournisseur.

www.assura.ch



Faire des économies grâce aux médicaments génériques

Parmi les mesures concrètes que chacun peut appliquer pour agir contre l'augmentation des coûts de la santé, Assura met régulièrement en avant le choix de médicaments génériques. Mais au fait, qu'est-ce qu'un médicament générique? Est-ce aussi efficace qu'un médicament original? Pourquoi est-ce généralement moins cher?

Un médicament générique est la copie d'un médicament original (appelé princeps dans le jargon) dont le brevet a expiré. Le médicament générique possède les mêmes propriétés (principe actif) que le médicament original mais peut comporter des excipients différents, soit des substances lui donnant une consistance, une couleur ou un goût différent du médicament original.

Si le médicament générique ne présente pas une forme identique au médicament original et porte un autre nom, son efficacité, elle, est parfaitement équivalente.

Un générique est-il aussi contrôlé qu'un original?

Un médicament générique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) avant de pouvoir être commercialisé, comme n'importe quel autre médicament. Les autorités d'enregistrement, en Suisse Swissmedic, évaluent la demande et octroient, ou non, l'AMM. Dans le cas de commercialisation de génériques, Swissmedic va, pour se faire, se fonder sur les études du médicament original établies pour l'AMM.

Générique, souvent moins cher que l'original? Pourquoi?

Pour commercialiser un médicament original, un laboratoire pharmaceutique doit déboursier en général entre 1 et 1.5 milliard de francs en frais de recherche et développement. La création et mise en circulation d'un médicament original dure environ 10 ans. Le brevet expire généralement au bout de 20 ans. Les frais de recherche et développement pour un générique sont beaucoup plus faibles car «seuls» les coûts d'«enrobage» de la molécule active et de marketing sont nécessaires à son développement.

Un générique est donc généralement de 20 à 30% moins cher qu'un original.

Il importe cependant de rester vigilants et de ne pas hésiter à interroger son pharmacien dans la mesure où il existe parfois des exceptions à ce principe.

2 exemples de médicaments originaux et génériques courants



Médicament original	Médicaments génériques	Description
Panadol®	Acetalgin® Becetamol® Dafalgan® Paracétamol Mepha® Paracétamol Sandoz®	Médicament analgésique et fébrifuge, utilisé en cas de douleur et/ou de fièvre
Brufen®	Irfen® Algifor®	Médicament ayant des propriétés anti-inflammatoires, analgésiques et fébrifuges, utilisé surtout en cas de douleur et d'inflammation

Certains génériques peuvent-ils être mal tolérés?

Dans de très rares cas, certains excipients peuvent être mal tolérés. On parle d'excipients à effet notoire. Le pharmacien peut alors vous trouver un générique dépourvu de tout excipient à effet notoire, lorsque cela est possible. A savoir: tous les originaux ne disposent pas de plusieurs génériques.

Petit lexique

Principe actif: composant d'un médicament doué d'un pouvoir thérapeutique.

Excipient: substance associée au principe actif d'un médicament et dont la fonction est de faciliter l'administration, la conservation et le transport de ce principe actif jusqu'à son site d'absorption.

Analgésique: médicament destiné à supprimer ou à atténuer la douleur

Fébrifuge/Antipyrétique: médicament destiné à supprimer ou à atténuer la fièvre.

Assura vous conseille

Dès
Fr. 16.95
par mois



La Previsia Extra à vos côtés en cas d'accident

Qu'il soit léger ou sérieux, un accident perturbe toujours votre quotidien. Entre la réorganisation complète de votre emploi du temps, la convalescence et la réadaptation, pas facile de faire face. Sans compter que parfois, les dépenses imprévues peuvent être considérables.

La Previsia Extra vous garantit entre autres le confort d'une hospitalisation en division privée dans le monde entier, facilite votre rétablissement via des soins à domicile et enfin allège votre charge financière grâce au versement d'un capital d'hospitalisation.

La Previsia Extra en bref:

- Hospitalisation en division privée valable dans le monde entier.
- Capital en cas d'hospitalisation suite à un accident (Fr. 1'000.-, Fr. 2'000.- ou Fr. 3'000.-).
- Soins à domicile à concurrence de Fr. 300.- par jour.
- Frais de chirurgie esthétique jusqu'à Fr. 60'000.- par cas.
- Dommages matériels remboursés jusqu'à Fr. 6'000.-.
- Aide-ménagère en cas d'incapacité de travail.



Pour plus d'informations ou pour souscrire la Previsia Extra, rendez-vous sur www.assura.ch/previsia

Infos pratiques

Vos formalités en toute simplicité

Attestations pour votre déclaration d'impôts

Vous ne vous êtes pas encore penché sur votre déclaration d'impôts? Pour ce qui concerne votre assurance-maladie, cela sera rapide! Il vous suffit de remplir les formulaires «Attestation des prestations allouées» et «Demande de décompte détaillé».

Ces 2 formulaires sont disponibles à deux endroits, soit sur:

- votre Espace Client dans la rubrique «Services & Contact»;
- le site internet www.assura.ch dans la rubrique «Services en ligne», catégorie «Mes factures et remboursements».

Ces documents pourront être mis à votre disposition sur l'Espace Client ou vous être envoyés par E-mail ou courrier postal.

A noter: si vous êtes enregistré sur l'Espace Client, veillez à utiliser la même adresse E-mail pour demander vos documents, sans quoi le système pourrait refuser d'accéder à votre demande pour des raisons de sécurité des données.

Bon de délégation indispensable pour vos remboursements

Pour les modèles Médecin de famille, PharMed, Réseau de

médecins et Réseau de soins: si votre médecin vous oriente vers un spécialiste, n'oubliez pas de lui demander de signer un avis ou bon de délégation. Vous pouvez en imprimer facilement sur notre site internet dans la rubrique «Services en ligne», catégorie «Mes factures et remboursements». Cet avis de délégation est à joindre impérativement lors de l'envoi de vos factures pour remboursements.

Procuration en faveur d'Assura pour les personnes à votre charge

Vous avez décidé de vous occuper des papiers d'assurance de

vos fils majeur, d'un parent âgé ou encore de votre enfant dont vous avez la garde alternée?

N'oubliez pas de nous faire parvenir une procuration. Cette dernière est nécessaire pour garantir la protection des données de vos proches. Vous pouvez imprimer le document «procuration en faveur d'Assura» dans la rubrique «Services en ligne» catégorie «Mes données personnelles» de notre site internet et le renvoyer dûment complété à l'adresse indiquée.

5 questions à Christophe Kaempf, responsable des relations publiques chez santésuisse



L'été dernier, santésuisse, principale faïtière des assureurs-maladie suisses dont Assura fait partie, a lancé la plateforme en ligne [parlons-assurance-maladie.ch](http://www.parlons-assurance-maladie.ch). Termes clairs et concis, contenus ludiques et design dynamique sont mis au service d'un seul objectif: vous permettre de mieux comprendre l'assurance-maladie. (cf. Edition Assuramag de Septembre 2017).

Retour sur ce projet innovant avec Christophe Kaempf.



Qu'est-ce qui vous a motivé à créer cette plateforme?

L'idée à l'origine de cette plateforme était de fournir des informations objectives sur le système de l'assurance-maladie suisse qui est très bon en comparaison internationale.

Son fonctionnement pouvant parfois sembler compliqué, nous avons lancé www.parlons-assurance-maladie.ch, plateforme relayant des conseils pratiques et utiles aux assurés ainsi que des informations de base sur le système de l'assurance-maladie.

Le style et le contenu sont assez décalés. Pourquoi ce choix?

Le thème de l'assurance-maladie et de son fonctionnement peut sembler un peu «sec» pour le grand public. Nous avons cherché à le vulgariser et le rendre accessible au plus grand nombre grâce à des textes courts, compréhensibles et drôles, mis en valeur par un graphisme attrayant. L'idée étant que les personnes intéressées par le fonctionnement de l'assurance-maladie puissent s'informer de manière ludique.

Quelle rubrique fonctionne le mieux? Avez-vous des retours d'assurés?

La rubrique la plus visitée est le «guide de l'assuré», qui fournit des conseils utiles afin d'économiser sur ses primes en choisissant, par exemple, une franchise optimale et/ou un modèle d'assurance alternatif adapté à ses besoins. Les retours reçus de la part des internautes au sujet de notre site sont positifs. Ils confirment qu'il existe une vraie demande d'informations dans ce domaine.

Vous-même, quelle rubrique préférez-vous et pourquoi?

J'apprécie particulièrement la rubrique «L'engagement des assureurs-maladie» car elle explique que leur rôle va bien au-delà du simple encaissement des primes. On y apprend, notamment, qu'ils veillent à ce que chaque franc de prime soit utilisé à bon escient, via le contrôle des factures ou les négociations tarifaires avec les médecins et les hôpitaux, par exemple.

La plateforme va-t-elle continuer à évoluer? Quelques exemples?

www.parlons-assurance-maladie.ch va continuer à être actualisé avec de nouvelles informations au cours des prochains mois. Nous recommandons donc aux internautes de venir régulièrement y jeter un coup d'œil afin de découvrir nos nouveaux conseils. Ces prochains temps, nous allons, par exemple, traiter de la couverture des accidents de sports d'hiver ou encore des formalités à entreprendre auprès de son assurance-maladie en cas de changement de domicile.



Rendez-vous sur:

www.parlons-assurance-maladie.ch

ou sur la page Facebook.

